SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Evaluations d'école, « constellations » : l'Inspectrice de la circonscription de Fresnes confirme le volontariat des écoles et des collègues !

Le SNUDI-FO 94 a été reçu en audience vendredi 20 janvier par madame l'Inspectrice de la circonscription de Fresnes. Il est intervenu, notamment, sur les évaluations d'école et les constellations.

Evaluations d'école : Saisi par quatre écoles de Fresnes, désignées pour mettre en œuvre l'évaluation d'école, le SNUDI-FO 94 a rappelé à l'IEN que si la loi Ecole de la confiance, qui crée le Conseil national d'Evaluation, s'applique aux personnels d'autorités (IEN, DASEN), elle ne peut être imposée aux PE dont les missions restent définies par le décret n° 2017-44 du 29 mars 2017 dans lequel il n'est nulle part fait mention d'une participation aux évaluations d'école (lire à ce sujet notre communiqué : Evaluations d'école : mythes et réalités).

Madame l'Inspectrice en a convenu et a informé la délégation du SNUDI-FO 94 que les quatre écoles de Fresnes ne seraient pas contraintes à la mise en œuvre de ces évaluations durant l'année scolaire.

Dans de nombreuses circonscriptions du département (Maisons-Alfort, Nogent, Fontenay-sous-Bois, …), les écoles désignées à la rentrée 2022 pour mettre en œuvre ces évaluations d'écoles, et qui ont fait part de leur refus, avec l'appui du syndicat, ont obtenu gain de cause. Elles se sont appuyées notamment sur la réponse officielle faite par Madame la Directrice académique, lors du CDEN du 13 octobre : « ***les évaluations d'école sont facultatives dans le département et au niveau national*** ».

Le SNUDI-FO 94 invite tous les collègues qui seraient confrontés individuellement ou collectivement à des pressions inadmissibles pour leur imposer de s'engager dans ce dispositif dangereux pour l'Ecole publique et chronophage pour les équipes et les directions d'école, à contacter immédiatement le syndicat pour faire valoir leur droit à ne pas être volontaires « à l'insu de leur plein gré » !

Le SNUDI-FO continue d'exiger l'abandon pur et simple des évaluations d'école !

Constellations : La délégation du SNUDI-FO 94 a interrogé également madame l'Inspectrice sur le plan de formation de la circonscription, en particulier sur les « constellations ». Le SNUDI-FO 94 a rappelé que le décret n° 2017-44 du 29 mars 2017, qui précise que les enseignants doivent « *18 heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique* », ne mentionne aucune animation ou formation obligatoire ou à caractère départemental.

Le SNUDI-FO 94 a rappelé, également, que les « constellations » ne reposent sur aucune base réglementaire et que les professeurs des écoles, fonctionnaires d'Etat, dont les missions et obligations sont fixées par des textes règlementaires, sont donc libres de choisir la manière dont ils veulent effectuer ces 18 heures, et que la formation en « constellations » ne peut se faire que sur la base du volontariat.

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL *01.43.77.66.81*

Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr – snudifo94 - @SNUDIFO94

Madame l'Inspectrice a reconnu que si, initialement, des équipes avaient été préinscrites pour participer au dispositif des constellations, le refus des collègues a été pris en compte, et qu'un appel à volontaires a été lancé au sein de la circonscription.

Pour le SNUDI-FO 94 la mise en place des « constellations » par le Ministre conduit à transformer la formation professionnelle en auto-formation ou formatage remettant en cause la liberté pédagogique. Il constate que dans de nombreuses circonscriptions, face à la résistance des collègues les dispositifs ont été largement modifiés ou assouplis. Il continue à intervenir, à tous les niveaux, pour que ce dispositif ne soit en aucun cas imposé aux collègues. Pour le SNUDI-FO 94, les enseignants sont les mieux à même de choisir les formations qu'ils souhaitent suivre dans le cadre des 18 heures d'animations pédagogiques telles que définies dans nos obligations réglementaires de service (dans lesquelles ne figurent pas la participation aux constellations.

Le SNUDI-FO revendique :

- **Le respect des textes réglementaires permettant le libre choix des 18h d'animations pédagogiques**
- **Le rétablissement d'une véritable formation continue sur temps de classe.**
- **Le respect de la liberté pédagogique**
- **Le respect de nos obligations réglementaires de service**
- **L'abrogation du protocole PPCR** (protocole non signé par FO mais accepté par la FSU, le SE-UNSA et la CFDT) dont découle ce dispositif de formation-accompagnement visant à remettre en cause l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique pour imposer les contre-réformes ministérielles.

La délégation a aussi abordé des situations d'écoles problématiques où, en conséquence de l'inclusion systématique, les équipes sont confrontées à une impossibilité de pouvoir exercer leur activité professionnelle.

Représentante du SNUDI-FO 94 dans la circonscription de Fresnes

Emilie THIEBAULT, directrice mat Marguerites, 07 86 11 89 13